



# Procès-Verbal

## Commission Départementale FEMININE

N° 12

13 Mai 2020

*Par voie électronique* Daniel Roger, Président  
Laurence Paré, Lydie Chauvier  
Laurent Bauvineau  
*Assiste :* Sébastien Duret, Directeur Administratif

### Préambule

Mme Laurence PARE, membre du club St-Herblain UF (522724),  
M. Laurent BAUVINEAU, membres des clubs de l'US Pellerin (519516) et FC La Montagne (548100)  
ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant leur club.

### Appel

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- **porte sur le classement en fin de saison.**

### 1. Décisions du Comité Exécutif de la FFF et des Comités de Direction de la LFPL et du District

---

La Commission prend acte des dispositions adoptées :

- Par le Comité Exécutif de la FFF du 16 avril 2020,
- Par le Comité de Direction de la LFPL du 4 mai 2020,
- Par le Comité de Direction du District du 11 mai 2020

### 2. Homologation des rencontres des Championnats Seniors Féminines départementaux

---

La Commission homologue les résultats des rencontres des Championnats Seniors Féminines Départemental 1 et 2 qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 13 Mars 2020 (Article 147 des Règlements Généraux de la FFF).

### 3. Championnat Seniors Féminines D1 et D2 – Saison 2019-2020

---

- **Classements**

Conformément aux décisions du Comité Exécutif de la FFF du 16 Avril 2020, du Comité de Direction de la LFPL du 04 Mai 2020 et du Comité de Direction du District du 11 Mai 2020, la Commission acte les classements établis à

l'arrêt des compétitions au 13 Mars 2020 figurant en annexe, sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

- **Accessions/Rétrogradations**

La Commission, sous toute réserve, constate qu'aucune équipe ne descendra de Régional 2 Féminine en Départemental 1 Féminine.

En conséquence, suite aux décisions du COMEX de la FFF du 16 avril 2020 et en application des dispositions établies avec le « *tableau des montées/descentes qui fixe le nombre de promotion et de rétrogradation par niveau en fonction du nombre d'équipes composant le groupe et du nombre de rétrogradation des équipes évoluant au niveau supérieur* », les accessions suivantes s'appliquent :

- Accessions de D2 en D1 : 3 équipes
- Relégation : 1 seule par groupe

La Commission prend connaissance du PV du Statut de l'Arbitrage n°4 du 11 mai 2020 et applique les accessions/relégations.

#### **4. Championnat Seniors Féminines D3 et D4 – Saison 2019-2020**

---

- **Classements**

Conformément aux décisions des Comités Exécutifs de la FFF du 16 Avril 2020 et du 11 Mai 2020, du Comité de Direction de la LFPL du 04 Mai 2020 et du Comité de Direction du District du 11 Mai 2020, la Commission constate que moins de la moitié au moins des matchs de la deuxième phase dans laquelle l'on se trouvait au 13 mars 2020 ont été disputés. Le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase précédente, soit la première phase de Division 3 féminine.

Les classements sont effectués au quotient (nombre de points / nombre de matchs) puisque toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs,

Sur la base des classements pris en compte selon la règle ci-dessus, il est procédé aux montées réglementaires, comme pour tous les autres championnats des Liges et des Districts,

- **Accessions/Rétrogradations**

La Commission, sous toute réserve, constate qu'aucune équipe ne descendra de Régional 2 Féminine en Départemental 1 Féminine.

En conséquence, accessions de D3 en D2 : 3 équipes

#### **5. Accession en Championnat Régional**

---

L'équipe de Le Pellerin US 1 est proposée à l'accession au niveau régional pour la saison 2020-2021.

#### **6. Coupes**

---

La Commission a pris acte des annulations des Coupes Seniors Féminines, U18F, U15F à 11, U15F à 8 pour la saison 2019-2020 décidée par le Bureau du District du 16 mars 2020.

#### **7. Championnats U15F, U18F, Critériums U13F, Plateaux U11F**

---

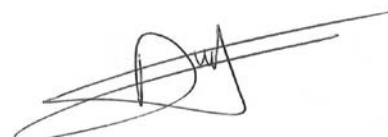
La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Sportive concernant la rencontre n°22246807 du 01/02/2020 : GF Vertou Sorinières 1 / GF Loire et Cens 1 – U18F

La Commission a pris acte de l'arrêt définitif en date du 13 mars 2020 de l'ensemble des rencontres jeunes féminines.

Le Président,  
Daniel Roger



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien Duret



Légende :

- Accession
- Relégation
- J : Joué

**Classements saison 2019-2020**  
 sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

					Règles de départage (article 11)	Statut arbitrage (PV CDSA)	Commentaires
			Pts	J	Quotient		
<b>D1 F</b>	1	Le Pellerin Us 1	33	12	2,75		
	2	Reze Aepr 1	30	11	2,73		
	4	Gf Chateaubriant 1	18	11	1,64		
	3	Gf Vertou Sorinieres 1	19	12	1,58		
	5	Gf Sud Loire Montagne 1	15	12	1,25		
	6	La Chapelle/Erdre Ac 1	12	12	1,00		
	7	Gf Treill Hir. Gesvres 1	9	12	0,75		
	8	Gf Loireauxence F 1	8	11	0,73		
	9	Gf Presqu'Ile 44 1	5	11	0,45		
<b>D2 F</b>	1	Reze Fc 1	30	11	2,73		
	2	Camoel Presqu'Ile Fc 1	26	11	2,36		
	3	Guemene Pays 1	23	11	2,09		Montée interdite
	4	Reze Aepr 2	15	12	1,25		
	5	Gf Savenay Dem Sillon 1	12	10	1,20		Eq. 1 en D1
	6	Pontchateau Aos 1	14	12	1,17		
	7	Basse Goulaine Ac 1	9	11	0,82		
	8	Nantes Metallo Sport 1	8	11	0,73		
	9	Joue/Erdre Es 1	5	11	0,45		
	10	Gf Nantes Est 2	FG				
<b>D3F-A phase 1</b>	1	St Nazaire Immaculee 1	27	9	3,00		
	2	Gf Du Pays Noir 2	23	9	2,56		
	3	Gf Geneston-Vignoble 1	15	9	1,67	alinéa b (ég. 1)	
	4	Le Pellerin Us 2	15	9	1,67	alinéa b (ég. 2)	
	5	Blain Es 1	14	9	1,56		
	6	Cordemais Le Temple 1	13	9	1,44		
	7	Carquefou Usja 1	10	9	1,11		
	8	Nantes Etoile Cens 1	9	9	1,00		
	9	Fay-Bouvron Fc 1	3	9	0,33		
	10	Villeneuve En Retz 1	0	9	0,00		
<b>D3F-B phase 1</b>	1	E. St-Mars Des/Oudon C 1	14	6	2,33	alinéa b (ég. 1)	
	2	Mouzillon Etoile 2	14	6	2,33	alinéa b (ég. 2)	
	3	Nort Sur Erdre Ac 1	12	6	2,00		
	4	E.Dresny P./Gf Vay C 1	9	6	1,50		
	5	Gf Geneston-Vignoble 2	7	6	1,17		
	6	Le Cellier Mauves Fc 1	3	6	0,50		
	7	Chateaubriant Al 1	1	6	0,17		
	8	E. Nantes St-Félix/Ste Luce 1	FG				